



La fièvre

La fièvre est un symptôme. Son importance n'est pas proportionnelle à la gravité de la maladie qui l'a provoquée. Des mesures simples permettent de la gérer. Chez le nourrisson, elle justifie toujours une consultation médicale.

Publié le 30 juin 2020

Qu'est-ce que c'est?

On ne parle de fièvre que si la température corporelle de l'enfant dépasse 38°C.

Elle s'accompagne généralement d'un changement de comportement (perte d'appétit, maux de tête, diminution des activités, etc.).

La fièvre est le signe naturel de la réaction de l'organisme, le plus souvent contre une infection.

La gravité de l'infection n'est pas proportionnelle à l'intensité de la fièvre.

Elle cède le plus souvent spontanément en quelques jours.

Elle n'est donc pas forcément à traiter, surtout si l'enfant la tolère bien.

Que doivent faire les parents?



L'objectif des mesures à prendre est le confort de l'enfant, pas la disparition de la fièvre.

On peut d'abord mettre en œuvre des petits moyens simples.

- Laisser l'enfant au calme
- S'assurer que la température de la pièce ne dépasse pas 19 à 20°C
- Découvrir l'enfant et enlever des couches de vêtements (sauf s'il frissonne)
- Lui proposer régulièrement à boire, même s'il ne le réclame pas

Au-delà de 38,5, un médicament peut être donné. Le plus souvent, il s'agit de paracétamol.

La dose à administrer dépend du poids de l'enfant.

Il ne peut y avoir plus de 4 prises par 24h avec un espace d'au minimum 4 à 6 heures entre 2 prises.

Quand faut-il consulter?

- Dès qu'il y a de la fièvre chez un nourrisson de moins de 3 mois
- Si la fièvre dépasse 40°C
- Si la fièvre se prolonge plus de 2 jours chez un enfant de moins de 2 ans et plus de 3 jours chez un enfant de plus de 3 ans
- Si l'enfant présente des maux de tête importants accompagnés de vomissements
- Si sa respiration est difficile
- S'il se plaint de maux de ventre importants
- Si son état général se dégrade: l'enfant ne mange plus, il refuse de boire, il est somnolent, ses cris sont faibles, sa peau est marbrée



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55